des Princes Ses Mars 1717.

me là, se verroient ben-sot déposible de ces droiss, presque tous leurs biens; & si. (comme lans exposes l'Aureur le remarque dans un autre endroit de les Egliss ce Livre;) les Papes sont en droit de les Egliss ce Livre;) les Papes sont en droit de les Egliss voquer les Concordats qu'ils ont seits avec vées des les autres Monarques de l'Europe q que biens dons deviendront les richesses immenses dont les les Rois les Princes Chrêtiens ont sait de si grandes lis onsentichies, beraut à aux Eglises, qu'il semble que les Papes veuillent aujord'hui incorporer, à ve qu'on a baptisé du nom de Patrimoine de St. Pierre.

Le Chapitre o. contient l'abrega de la Chronologie des Rois de Scile, depuis le Comte Robert, Juiqu'à present. L'Auteur après avoir parcouru succinctement les Mifons dans lesquelles cette Monarchie a passé par droit de succession, conduit son Le-Crour pages 54. &55. jusqu'au tems que ceite Couronne entra dans les Meisons d'Arragon & de Castille, d'où sorsie Jeanne qui épousa Philippe, fils de l'Empereur Maximilien d'Antriche, auquel elle apporta en dot les Roysumes d'Espagne & de Sieile, dont Charles-Quint leur fils herita! Pen-En queltenes dant que les Prioces de la Maison d'Autrila Sicilepa Ta che, depuis Charles Quint Empereur, qu'il aux Princes faut nommer Charles Premier d'Espagne, ont qui ont occujoui de la Sicile, ils n'en ont jamais fait pe la Monarhommage au Pape; ils se sont toujours chie d'Elpamainte us dans le droit de Legation, dont que. Roger & ses successeurs avoient toili. Les autres Princes de la Maison d'Autriche qui ont regné en Espagne, jusqu'au Roi Charles II. qui mourut en 1700, sans posterité, en ont auffi joui fans contestation.

Dans le Chapitre 10, on fait voir que plu-